

Notice présentant le projet

Articles R 431-8 et R. 431-14 du code l'urbanisme

1° Etat initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.

.....
.....
.....

2° Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et prise en compte des paysages,

a) Aménagement du terrain, indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;

.....
.....
.....

b) Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;

.....
.....
.....

c) Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;

.....
.....
.....

d) Matériaux et couleurs des constructions (ainsi que les modalités d'exécution des travaux en cas de projet soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France -art R 431-14).

.....
.....
.....

e) Traitement des espaces libres, notamment plantations à conserver ou à créer.

.....
.....
.....

f) Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

.....
.....
.....